

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19302806***Déposé
13-01-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0861765519**Dénomination :** (en entier) : **BTL GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Chaussée de Louvain 9
(adresse complète) 1300 Wavre**Objet(s) de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, DENOMINATION, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS),
SIEGE SOCIAL

Il résulte d'un acte reçu par Nous, Maître Laurent VIGNERON, notaire associé à Wavre, le 8 janvier 2019, en cours d'enregistrement au bureau Sécurité juridique à Ottignies-Louvain-la-Neuve, que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « BTL GROUP » a pris les résolutions suivantes :

Première résolution – démission et nomination

A) L'assemblée générale décide de ratifier la démission de Monsieur DERNIES Philippe, né à Gosselies, le 11 février 1955, domicilié à 1490 Court-Saint-Etienne, rue de la Roche, 31 de ses fonctions de gérant de la société à la date du 19 décembre 2018, décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 mais non publié à l'Annexe du Moniteur belge.

B) L'assemblée générale décide de ratifier les nominations de :

- Monsieur **REUL Lionel** Jean Ghislain, né à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 18 août 1981, domicilié à 1450 Chastre, rue des Quinze Bonniers, 15, en qualité de gérant de la société à dater du 19 décembre 2018 et décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 mais non publié à l'Annexe du Moniteur belge. Son mandat s'exercera à titre gratuit ;
- Monsieur **BOURGYS Sébastien** Stéphane, né à Etterbeek, le 20 août 1975, domicilié à 1301 Wavre, rue du Manil, 28, en qualité de gérant de la société à dater du 19 décembre 2018 et décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 mais non publié à l'Annexe du Moniteur belge. Son mandat s'exercera à titre gratuit.

Deuxième résolution - dénomination

1. L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de « BTL GROUP » en « HIGH DRIVE ».
2. En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer à l'article 1er des statuts les mots « BTL GROUP » pour le remplacer par les mots « HIGH DRIVE ».

Troisième résolution – siège social

1. L'assemblée générale décide de ratifier le transfert du siège social de 6041 Charleroi, Aéroport, rue Clément Ader, 12, Building Télécom 2 à 1490 Court-Saint-Etienne, rue de La Roche, 31, tel que décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 1er mai 2004 publié aux annexes au Moniteur belge du 18 mai suivant sous le numéro 04074320 mais non constaté authentiquement.
2. L'assemblée générale décide de ratifier le transfert du siège social de 1490 Court-Saint-Etienne, rue de La Roche, 31 à 1300 Wavre, Chaussée de Louvain, 9, tel que décidé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mars 2014 publié aux annexes au Moniteur belge du 18 avril suivant sous le numéro 14084417 mais non constaté authentiquement.
3. L'assemblée générale décide transférer le siège social de 1300 Wavre, Chaussée de Louvain,

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.

Volet B - suite

9 à 1457 Walhain, Chaussée de Namur, 31.

4. En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer à l'article 2 des statuts les mots « Charleroi division Gosselies (6041), Aéroport, rue Clément Ader, 12, Building Télécom 2 » pour les remplacer par les mots « 1457 Walhain, Chaussée de Namur, 31 »

Quatrième résolution - pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au notaire Vigneron notamment pour le dépôt du texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'entreprise compétent.

Pour extrait analytique conforme

Laurent VIGNERON, notaire associé

Déposé en même temps:

- une expédition conforme du PV du 08/01/2019
- statuts coordonnés de la société en date du 08/01/2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.